

Département

de Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de La Ferté sous Jouarre

MAIRIE DE SAMMERON

Tel : 01.60.22.14.02

sammeron.mairie@orange.fr

ATTESTATION

Le maire atteste par la présente que la commune de Sammeron a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène suivant : inondations et coulées de boue pour la période du 8 octobre 2024 au 13 octobre 2024 par arrêté du ministère de l'intérieur NOR :INTE2428153 A.

Publication au Journal Officiel N°0255 du 26 octobre 2024 texte 11.

Les sinistrés ont 30 jours pour se déclarer auprès de leur assureur soit jusqu'au 21 novembre 2024.

Délivrée pour faire valoir ce que de droit,

Sammeron le 28 octobre 2024

Le Maire,
Didier Vuillaume